

SIVU SPANC DU CLUNISOIS  
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU  
15 JUIN 2007 – 18H00 – SALLE DES GRIOTTONS (CLUNY)

Le Président, Michel MAYA, accueille et remercie les participants à cette session. Il précise que l'objectif principal de cette réunion est le vote du Règlement de service du SPANC ainsi que le choix d'un logiciel spécifique pour aider dans sa tâche la technicienne du SPANC.

M. MAYA précise que la Préfète a pris le 1<sup>er</sup> juin 2007 l'Arrêté concernant l'adhésion de la Commune de BUSSIERES au SPANC du CLUNISOIS. Il accueille les délégués de cette nouvelle commune et indique qu'une réunion publique d'information pour les administrés de cette commune devra être organisée dès la rentrée de septembre. Il précise également que le bilan des installations non raccordées à un réseau d'assainissement collectif sera réalisé avec les services du SPANC.

- 1) adoption du dernier procès verbal :

Le procès verbal du Comité syndical du 13 décembre 2006 est soumis à approbation par M. le Président ; personne n'ayant de remarques à formuler sur ce document, il est approuvé à l'unanimité par le Conseil syndical.

- 2) règlement de service:

M. MAYA rappelle que le SPANC doit mettre en place un Règlement de service, présentant ces activités, objectifs et missions et les relations entre les usagers du service et le SPANC.

Le projet de ce document a été étudié par le Bureau qui s'est tenu le 15 mai 2007, et chacun des délégués a été destinataire de ce projet.

Ce règlement doit être adopté par le Conseil syndical, puis sera remis à chaque commune membre et à chaque usager lors des visites réalisées par le technicien.

Il précise que par rapport au projet envoyé, des modifications doivent être apportées concernant l'adhésion de BUSSIERES : cette commune doit être rajoutée dans les énumérations des membres du SIVU. D'autre part, dans le paragraphe de présentation des interventions du technicien, il sera ajouté que celui-ci sera détenteur d'une carte professionnelle.

Mme LAUDET remarque qu'il y a une répétition concernant les équipements de bacs à graisse entre la page 6 et la page 7. Il est donc proposé de supprimer page 6 la référence à ces bacs à graisse.

Un débat quant à une phrase de la page 7 qui précise que « des contrôles techniques occasionnels peuvent en outre être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage et signalées au service du SPANC. » s'est ensuite engagé sur le terme « signalées ».

M. BERTRAND rappelle que de toute manière c'est le Maire, le cas échéant, qui demande l'intervention du SPANC.

En fait, après discussions il a été décidé d'indiquer « ... signalées par la mairie aux services du SPANC. ».

M. MAYA propose que la méthodologie d'envoi des dossiers de diagnostics, présentée page 10 dans le chapitre « Information des usagers » soit modifiée. En effet, il était prévu initialement que le SPANC envoie ce rapport à la mairie pour qu'elle le fasse suivre au propriétaire. Or dans la pratique les services du SPANC se sont rendus compte que l'envoi direct de ce rapport de diagnostic au propriétaire, avec copies à la mairie et au résident, s'avérait la solution la plus intéressante.

M. BERNARD propose qu'une relecture du document soit faite afin de remplacer, quant cela est possible le mot « contrôle » par le mot « visite ».

M. THIEBAULT demande une précision sur l'intervention possible du Maire si les usagers refusent la visite du technicien du SPANC.

M.MAYA précise qu'effectivement le technicien du SPANC ne peut pas pénétrer sur une propriété privée si le propriétaire ne donne pas son accord. Par contre, dans ce cas, le Maire a lui un droit de Police qui peut lui permettre de pénétrer sur une propriété public, en particulier lorsqu'il y a atteinte à la salubrité publique.

En tout état de cause, il est rappelé qu'en cas de refus de réaliser la visite du SPANC, l'usager doit tout de même s'acquitter de la redevance liée.

Les débats étant clos, le Conseil syndical adopte à l'unanimité les propositions proposées et adopte le Règlement de service du SPANC.

- 3): achat logiciel SPANC:

M. MAYA rappelle que conformément à ce qui a été décidé lors du vote du budget 2007, le SPANC doit s'équiper d'un logiciel spécifique pour sa gestion. Ce logiciel est un véritable besoin pour faciliter, et accélérer le travail de saisi et de gestion du technicien du SPANC. Courant mai, 4 sociétés ont pu présenter leurs produits. Généralement, le logiciel se compose de 5 modules différents :

a) la gestion des contrôles

- b) la cartographie
- c) les éditions de rapports et courriers
- d) la gestion des rendez-vous
- e) la facturation.

Pour la partie facturation, les logiciels habituels de mandatement peuvent suffire.

Les différentes propositions ont été présentées :

<b>Société</b>	<b>I2G</b>	<b>SED, Poseïs Solutions</b>	<b>MESOTECH INGENIERIE</b>	<b>MAGNUS</b>
Adresse	55, boulevard de Strasbourg 59000 LILLE	BP 528 74014 ANNECY Cedex	Espace Penmez 29150 CHATEAULIN	Rue Pierre et Marie Curie BP 88250 31682 LABEGE Cedex
Nom du logiciel	AncMap	SAGA	VisioANC	CART@JOUR ANC
Prestations	Gestion multi communale des contrôles, entretiens, réhabilitations Edition de cartes thématiques Facturation (ROLMRE) Edition des plannings	Suivi des contrôles, entretiens, facturation Génération automatique des documents	Planification des contrôles Information sur les échéances	Gestion des contrôles Saisies terrains Cartographie des filières Décisionnel pour réhabilitations Tournées Liaison avec la facturation (ROLMRE)
Prix 1 <sup>ère</sup> licence	2500 €	4000 € Mise à disposition gracieuse de 2 packs prestataires 400 € d'installation par poste	3900 €	3330 € Dont 1800 € logiciel métier et 1530 € pour facturation
Prix licence supplémentaire	?	1000 €	Version multiposte de base	
Cartographie	EDIGEO, PCI ou DXF	Mapinfo, Autocad, Editop	EDIGEO, PCI, BMP, DXF ...	BMP, DXF, DWG, ...
Prix SIG / intégration carto	1950 €	1200 € 600 €/poste supplémentaire	80 €commune pour les données graphiques (2720 €) 90 €commune pour les données littérales (majic) (3060 €)	1600 € 400 €pour intégration EDIGEO lors de l'installation 13 119 €pour numérisation
Détail formation	Sur site, 2 jours pour 5 personnes maxi, frais déplacement inclus	Plus value pour sur site	2 j de formation conseillés	
Coût formation	1800 €	760 €/ jour	600 €/ jour	Logiciel métier : 1000€pour 1 jour Mecagora facturation: 630€j SIG : 1000 €pour un jour
Maintenance	Assistance sur site pour dysfonctionnements majeurs,		Livraison régulière des évolutions logiciel	Mise à jour régulière plusieurs fois par an

	Support téléphonique Mise à jour par Cdrom, Télémaintenance			
Coût maintenance	450 €/an		685 €/ an Gratuit les 6 premiers mois	409,17 €/an 372,4 €/an pour SIG
Saisie Pocket PC	1990 €	460 €pour le module 340 €pour le Pocket PC HP	450 €pour le matériel et le module logiciel	
Note technique	2	1	3	4
Note SIG	1	2	4	3
Note prix	4	2	1	3
Note maintenance	3	1	2	4
Note totale	10	6	10	14

Après analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir la société MAGNUS pour la fourniture du logiciel métier du SPANC, pour un montant maximal d'investissement de 5 800 € H.T. (sans le module facturation dans un premier temps et comprenant les jours de formation aux logiciels). Le coût de la maintenance retenue est de 409,17 € H.T. / an.

M. MAYA profite de cette question pour présenter les avantages de la numérisation du cadastre, d'un point de vue général pour les communes et d'un point de vue particulier pour la gestion cartographique du SPANC. Il précise qu'à terme il serait peut être intéressant que les 34 communes du SPANC aient fait cette démarche de la numérisation du cadastre.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de retenir la société MAGNUS pour la fourniture du logiciel métier dédié au SPANC pour un montant maximal d'investissement de 5 800 € H.T. (sans le module facturation dans un premier temps et comprenant les jours de formation aux logiciels), soit 6 936,80 € T.T.C. . Le coût de la maintenance retenue est de 409,17 € H.T. / an, soit 489,37 € T.T.C. / an.

- 4): questions diverses :

a) visite préalable pour obtention d'un certificat d'urbanisme :

Monsieur le Président informe que le SPANC est sollicité pour réaliser des visites de terrain dans le cadre des demandes des certificats d'urbanisme. Selon le Règlement de service, ces visites ne font l'objet d'aucune contribution financière.

Lors de sa réunion du 15 mai le Bureau a souhaité soumettre au Conseil syndical cette question, proposant de ne pas décider d'une nouvelle redevance dans un premier temps. En effet, ces visites pourront servir pour la conduite des dossiers de demandes d'autorisations lors des nouvelles installations. Suivant l'évolution ultérieure de la situation (état des finances, nombres de CU à traité par an ...), le syndicat prendra peut être une autre orientation.

Monsieur THIEBAULT rappelle qu'il existe 2 types de certificats d'urbanisme : un purement informatif et un l'autre lié à une opération précise. Il propose que l'intervention du SPANC ne porte que sur cette deuxième possibilité.

Après débat, le Conseil syndical décide à l'unanimité que le SPANC puisse intervenir pour des demandes de certificats d'urbanisme liées à une opération et ceci gratuitement.

b) bilan des réunions d'informations :

M. MAYA présente le bilan des réunions de présentation du SPANC qui se sont tenues sur la première partie de l'année. :

3 réunions de présentation du SPANC à destination des maires et secrétaires de mairie,

1 réunion d'information à destination des entrepreneurs,

1 réunion d'information à destination des professionnels de l'immobilier et notaires

8 réunions publiques organisées :

Date	Lieu	Communes rattachées	Nombre de foyers concernés	Nombre de participants	Taux de participation
Mardi 3 avril 2007	ST MARCELIN DE CRAY	St Martin de Salencey, La Guiche, Chevagny-sur-Guye, St Marcelin de Cray, Le Rousset	464	80	17%

Mercredi 4 avril 2007	BERGESSERIN	Mazille, Bergesserin, Curtil-sous-Buffières, Buffières	230	50	22%
Jeudi 5 avril 2007	SALORNAY-SUR-GUYE	Massy, Vitry-les-Cluny, Salornay-sur-Guye, Chériset	86	35	41%
Mardi 17 avril 2007	BOURGVILAIN	St Point, Bourgvilain, Clermain, Ste Cécile	428	45	10,5%
Jeudi 19 avril 2007	CHATEAU	Donzy-le-National, Château, Jalogny, La Vineuse	517	60	12%
Mardi 24 avril 2007	ST ANDRE LE DESERT	Sivignon, Pressy-sous-Dondin, St Vincent des Prés, St André le Désert	512	80	16%
Mercredi 25 avril 2007	CLUNY	Cluny, Cortambert, Massilly, Flagy	579	80	14%
Jeudi 26 avril 2007	TRAMAYES	Germolles-sur-Grosne, Tramayes, St Léger-sous-la-Bussière, Serrières	577	80	14%

Les différentes questions posées ont plus ou moins été les mêmes dans toutes les réunions à savoir :

- Contradiction dans l'invitation : « les communes prennent en charge le contrôle ... » alors pourquoi les particuliers doivent-ils payer ces contrôles ?
- Les visites sont-elles obligatoires et combien cela coûte ?
- Toutes les installations doivent-elles être mises aux normes en 2007 ?
- Pourquoi la mise aux normes ne peut être imposée par le SPANC ? Dans ce cas, à quoi sert le SPANC ?
- Comment les contrôles vont-ils être effectués, par quel moyen ? Des analyses vont-elles être effectuées systématiquement ?
- Pourquoi faut-il vidanger une fosse septique ou toutes eaux alors qu'elle fonctionne correctement ? Combien coûte une vidange ?
- Pourquoi faire des contrôles « payants » alors que tout va bien et que ce ne sont pas les assainissements individuels qui polluent le plus ?
- Que faire lorsqu'une personne n'a pas les moyens de payer une mise aux normes ?
- Pourquoi tout le monde n'est pas raccordé à un réseau d'assainissement collectif ?

M. MAYA précise que les réunions avec les professionnels de l'immobilier se sont bien passées et que les rapports de diagnostics du SPANC sont attendus par ces professionnels pour amener une information supplémentaire lors des transactions.

c) bilan des dossiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 :

Melle PILLON, technicienne du SPANC présente un bilan des dossiers traités et en cours. Ce bilan est détaillé ci-dessous.

Ces résultats portent sur 22 communes.

32 demandes d'autorisations traitées dont 6 qui ont déjà été contrôlés. 24 contrôles de réalisations :

- 4 pour lesquels il n'y a pas eu de Demande d'Autorisation (DA)
- 12 dont la DA avait été traitée par le SATAA
- 2 dont la DA avait été traitée par la commune

Concernant les diagnostics au 15 juin 2007 (début des visites : mi mai 2007) :

Communes	Diagnostiques effectués	Absents
CLERMAIN	1	
CLUNY	2	
LA GUICHE	3	2
LE ROUSSET	7	
ST MARTIN DE SALENCEY	8	3
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>5</b>

L'ensemble des communes devrait bénéficier des visites de diagnostics sur une partie de son territoire d'ici mars 2008.

d) présentation et commentaires sur le site internet [www.spancdulunisois.fr](http://www.spancdulunisois.fr)

M. MAYA présente le site Internet du SPANC et précise que ce site est évolutif en fonction des informations et données dont disposera le SPANC. Les membres du syndicat sont invités à faire part de leurs remarques.

e) Recrutement pour secrétariat :

Le Président informe que Madame Roussihle a obtenu une mutation et propose que le contrat qui était alloué à Madame Roussihle (3 heures hebdomadaires sur un contrat de type « activité accessoire ») soit reconduit pour sa remplaçante, Madame TRIBOLLET Stéphanie.

Le Conseil syndical, à l'unanimité adopte cette proposition.

f) précision sur les redevances :

M. MAYA rappelle que le budget des SPANC doit s'équilibrer par le paiement par les usagers d'une redevance. Il précise que cette redevance concerne deux services distincts : l'étude et le contrôle des nouvelles installations et la visite des installations existantes qui est réalisée dans la pratique tous les 4 ans.

Les redevances ont été fixées lors de la réunion du 13 octobre 2006 à :

- 150 €T.T.C. pour l'étude et le contrôle des nouvelles installations
- 88 €T.T.C pour la visite des installations existantes.

Il précise que pour l'étude et le contrôle des nouvelles installations, les 150 €T.T.C. comprennent l'étude du dossier technique de l'équipement et le contrôle de la bonne réalisation de cet équipement, une fois les travaux terminés. Ces 2 étapes étant souvent dissociées dans le temps, il propose que cette redevance se décompose en 2 phases :

- paiement de la somme de 62 €T.T.C. pour l'étude du dossier technique,
- paiement du solde de 88 €T.T.C. pour le contrôle de la bonne réalisation des travaux.

Il propose que la délibération prise pour définir les montants des redevances du SPANC soit modifiée dans ce sens.

Le Conseil syndical à l'unanimité accepte cette proposition.

g) Adhésion à un organisme d'action social :

Le Président informe que chaque structure publique doit réserver une partie de sa masse salariale aux prestations sociales pour ses agents. Dans ce cadre il propose que le SPANC signe une convention d'adhésion au Centre National d'Action Social (CNAS) pour ses agents à une hauteur de 0,74 % de sa masse salariale.

Le Conseil syndical à l'unanimité autorise le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20h15.